

Recrudescence de la mpox en Afrique : urgence sanitaire de santé publique de portée internationale selon l'OMS

À l'attention des professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales et des GMF, aux pédiatres, aux pédiatres-infectiologues et aux microbiologistes-infectiologues des établissements de santé

CONTEXTE

Le 14 août 2024, [l'Organisation mondiale de la Santé](#) (OMS) a déclaré une urgence sanitaire en lien avec la recrudescence de la mpox (variole simienne) en République démocratique du Congo et dans un nombre croissant de pays d'Afrique. L'émergence de la mpox du clade I et la propagation rapide dans d'autres pays a mené à cette décision. La précédente épidémie mondiale de clade IIb s'est principalement propagée par contact sexuel. Le clade I se propage par contact sexuel et par d'autres voies de transmission, telles que des contacts étroits au sein de la même famille incluant des enfants. Jusqu'à présent, un cas de la mpox de clade Ib a été déclaré à l'extérieur du continent africain, en [Suède](#).

Au Québec, une éclosion de mpox du clade IIb est survenue entre le 12 mai 2022 et le 14 février 2023, générant 527 cas. Depuis, des cas sporadiques ont été détectés au Québec, dont 10 cas en 2024. Le clade IIb a tendance à causer une maladie plus bénigne que le clade I ([MSSS, 2023](#) ; [ASPC, 2024a](#)), alors que ce dernier est plus virulent, avec une mortalité plus élevée et une transmission interhumaine plus importante ([INSPQ, 2022](#)). À ce jour, tous les cas répertoriés au Canada par le Laboratoire national de microbiologie de l'ASPC appartiennent au clade IIb ([ASPC, 2024b](#)).

À noter que les mesures de contrôle et de prévention pour la mpox sont les mêmes pour les clades I et II.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes seront ajustées selon l'évolution de la situation épidémiologique.

1. Mesure de prévention et contrôle en milieu de soins :

- Procéder rapidement au triage et à l'isolement, de toute personne pour laquelle une mpox est suspectée (Voir l'annexe 1).
- Implanter, dans les cliniques médicales et les centres hospitaliers, un triage diligent permettant d'identifier les personnes présentant des symptômes de mpox afin que [les mesures de précautions appropriées](#) soient appliquées rapidement lors de la consultation.

2. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées ou au niveau des muqueuses inhabituelles :

- Envisager les étiologies les plus communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge.
- Envisager le diagnostic de mpox chez les personnes avec des symptômes compatibles, même si elles ont déjà reçu le vaccin contre la mpox; aucun vaccin n'est efficace à 100 %.

3. Investiguer toute personne répondant à la définition de cas suspect ou probable d'infection à *orthopoxvirus* (Voir l'annexe 1).

- Se référer au Guide des services du LSPQ : [Orthopoxvirus simien \(Mpox virus\) : Détection \(TAAN\) sur spécimen clinique | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#).
- Appeler votre laboratoire de microbiologie serveur avant l'envoi des échantillons. Pour plus de détails, consulter ce [communiqué](#) d'OPTILAB Capitale-Nationale.
- S'il est impossible de réaliser les prélèvements sur place, le patient peut être référé à un service de prélèvement spécifique du CIUSSS de la Capitale-Nationale (prélèvement de lésion cutanée pour TAAN). Le clinicien ou l'utilisateur doit communiquer **avec la centrale de rendez-vous au 1-877-644-4545** du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.

4. Recommander à la personne symptomatique sous investigation pour une mpox de :

- Porter un masque médical lors d'interaction sociale;
- Couvrir ses lésions;
- Éviter les contacts sexuels;
- Privilégier un mode de transport qui minimise les contacts directs avec d'autres personnes.

De plus, pour les personnes qui répondent à la définition de cas probables ou confirmés, [les mesures suivantes sont recommandées](#).

5. Signaler rapidement à la DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale toute personne répondant aux définitions de cas suspect, probable ou confirmé de mpox ([Voir les définitions à l'annexe 1](#)) :

- Pendant les heures ouvrables, utiliser le [formulaire de déclaration de variole simienne](#) et le faire parvenir **par télécopieur au 418-661-7153**. Le formulaire est disponible à l'adresse suivante <https://www.ciuuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/mado>.
- En dehors des heures ouvrables, aviser le médecin de garde au **418-666-7000, option 3, puis option 1**.

***** Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulguées au public.**

- Les interventions suivantes seront notamment réalisées par la santé publique, en plus de l'enquête :
 - La vaccination en prophylaxie post-exposition sera organisée lorsqu'indiquée pour les personnes asymptomatiques âgées de 18 ans et plus ayant eu une exposition significative (contact) avec un cas probable ou confirmé;
 - Le cas probable ou confirmé sera contacté pour recevoir les recommandations PCI additionnelles qui s'appliquent.

6. Recommander la vaccination préexposition aux clients à risque

La vaccination en préexpositions (2 doses) est disponible sur [Clic Santé](#) pour les personnes suivantes (18 ans et plus) :

- Les hommes (incluant les hommes trans) et les personnes gaies, bissexuelles, transgenres, queers ou non binaires qui ont, ou qui auront, des contacts sexuels avec un homme (incluant les hommes trans) autre qu'un partenaire sexuel unique régulier ou avec un homme (incluant les hommes trans) dans un endroit (ou un événement) où peuvent avoir lieu des activités à caractère sexuel ou en échange d'argent ou d'autres biens ou services (donnés ou reçus);

- Les travailleurs, travailleuses et bénévoles dans un lieu de socialisation ou lors d'évènements où peuvent avoir lieu des activités à caractère sexuel entre hommes (incluant les hommes trans);
- Les travailleurs et travailleuses du sexe.

Il est également possible d'appeler la **centrale de rendez-vous au 1-877-644-4545** du lundi au vendredi de 8 h à 16 h pour prendre un rendez-vous.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de recommandation de vaccination pré-exposition dans le contexte de voyage. S'il y a lieu, les mises à jour seront disponibles sur la page du [vaccin contre la variole](#) dans le PIQ, dans la section « indications ». Des conseils à l'intention des voyageurs sont disponibles [ici](#).

7. Rester à l'affût des recommandations pour la mpox qui sont susceptibles de se modifier prochainement. Une mise-à-jour de cet appel à la vigilance sera alors envoyée.

Les Info-MADO sont accessibles en ligne : <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/professionnels-sante/info-mado>

Ce document est adapté d'un appel à la vigilance rédigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux

ANNEXE 1

Définitions de cas

CAS SUSPECT

Personne qui présente des lésions cutanées¹ avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente des lésions cutanées¹ génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente.

CAS PROBABLE

Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié

OU

Cas suspect qui répond à l'un des trois critères suivants :

- Exposition significative² avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- Homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- Exposition significative², au cours des 21 jours précédant l'apparition des symptômes, dans un pays où une transmission soutenue de mpox est documentée³.

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié.

¹ *Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croutées.*

² *Les situations suivantes sont considérées comme des expositions significatives :*

- *Personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des lésions cutanées ou avec des liquides biologiques ou des surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie du cas;*

OU

- *Contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24 h) sans masque de procédure pour le cas et le contact;*

OU

- *Contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (par exemple, viande de gibier, crèmes, lotions, poudres).*

³ *Pour obtenir de l'information sur la situation épidémiologique de la mpox par pays, consulter le site de l'INSPQ [Recommandations par pays | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](https://www.inspq.gc.ca/fr/Recommandations-par-pays)*

RÉFÉRENCES

- [Mpox \(variolo simienne\) - professionnels | Gouvernement du Québec](#)
- [Mpox \(variolo simienne\) | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variolo simienne\) : Pour les professionnels de la santé | Canada.ca](#)
- [Mpox \(variolo simienne\) - Gouvernement du Canada](#)
- [Mpox vaccination - CDC](#)
- [Variolo simienne \(orthopoxvirose simienne\) | Organisation mondiale de la Santé](#)
- De l'information pour la population est disponible sur le site du gouvernement du Québec et sera mise à jour régulièrement : [Variolo simienne/mpox | Gouvernement du Québec](#)